

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 avril 2023

NATIONALISATION DU GROUPE EDF - (N° 1076)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CF20

présenté par

M. Lacresse, M. Lefèvre, M. Amiel, M. Cazenave, M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général
M. Da Silva, M. Dirx, Mme Dupont, M. Giraud, Mme Hai, M. Holroyd, M. Labaronne,
M. Lauzzana, Mme Le Grip, Mme Lemoine, M. Margueritte, M. Masségli, M. Mournet, M. Reda,
M. Roseren et M. Sitzenstuhl

ARTICLE 3 TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer l'article 3 *ter* considérant que cette demande de rapport ne possède pas de lien avec le sujet porté par la présente proposition de loi d'autant plus que le principe d'une nationalisation a été abandonné par la suppression de l'article 1^{er}. Par ailleurs, l'électricité de Mayotte est un opérateur distinct dont EDF ne possède qu'une participation minoritaire de moins de 25 % contrairement au Conseil départemental de Mayotte qui est l'actionnaire majoritaire.